

Image not found or type unknown



Licenciment d'un actionnaire d'une sarl salarier

Par **marcouf**, le **11/04/2008** à **21:41**

bonjour
j'ai crée en 2004 une SCI avec un associé dans laquelle nous sommes à 50/50
ensuite nous avons crée une SARL dans laquelle je suis à 25% contre 75% pour mon associé
qui a le titre de gérant, je suis pour ma part salarié de cette SARL.
Mon associé souhaite me licencier de la SARL, je ne suis évidemment pas d'accord comment puis-je me défendre ?
Ai-je un droit de refus du fait que je suis à 25% ? puis-je me défendre en menaçant que je suis
quand même actionnaire à 50% de la SCI et que si il me licencie que lui dire que je ne veux
plus que la SARL reste sur le terrain de la SCI ? de façon à lui faire une
pression.
salutations
phil